

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du lundi 4 septembre 2017

L'an deux mil dix sept, le lundi quatre septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 h 00 en séance publique ordinaire, à la mairie de la commune d'Aubigny-en-Plaine sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DINET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude DINET
Mme Sylvie CLAIRET
Mme Fanny BOUVERET – Mme Mireille MARCILLAT – M. Manuel FERNANDEZ –
M. Patrice ANDRIEU

Absents excusés : M. Frédéric PISSIS donne procuration à M. Manuel FERNANDEZ
M. Sébastien MICHEA donne procuration à Mme Sylvie CLAIRET

M. Patrice ANDRIEU est désigné secrétaire de séance.

Assistait également Mme Maryline MOISSENET, secrétaire de mairie.

Date de convocation : 29/08/2017



Monsieur le Maire porte à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la réunion de conseil du jeudi 6 juillet 2017. Aucune observation n'est émise, le conseil municipal approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

Demande de subvention Conseil Départemental programme « Espace de rencontre et de loisirs » :

Suite au dépôt des dossiers de demande d'aide auprès du Conseil Départemental, le Maire informe que les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes peuvent être subventionnés dans le cadre du programme « Espaces de rencontres et de loisirs » à hauteur de 50 % du montant de la dépense jusqu'à 90000 €, puis 35 % de 90000 € à 180000€ (plafonnée à 76500 €), sur l'exercice 2018. Il convient donc d'annuler la délibération prise lors de la séance du 06/07/2017 et d'établir un nouveau plan de financement. Le conseil approuve à l'unanimité.

Travaux SICECO : extension éclairage public Château d'eau :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'extension de l'éclairage public doivent être réalisés route de Magny près du château d'eau. Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière. Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 7781.20 € et la contribution de la commune est évaluée à 3112.80 €. Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Demande au SICECO la réalisation des travaux d'extension de l'éclairage public route de Magny près du château d'eau,
- Accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO,
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

ONF : destination des coupes 2018 :

Le Maire informe qu'il convient de décider de la destination des coupes d'affouage pour 2018 ; ONF propose les parcelles 4,5 et 6. Les garants restent inchangés, à savoir M. Denis CLAIRET, M. Jean-Claude DINET et M. Manuel FERNANDEZ. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Par ailleurs, il rappelle que les parcelles 17 et 27 vont être exploitées par les affouagistes cette année (2017-2018). Les inscriptions débuteront le 18/09/2017 et se termineront le lundi 30/10/2017 aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie. Les affouagistes seront autorisés à exploiter le bois après avoir pris connaissance du règlement d'exploitation et l'avoir signé. Une attestation d'assurance « responsabilité civile chef de famille » devra obligatoirement être fournie. Le tarif des affouages et têtes de chênes reste inchangé à savoir : 4 € le stère d'affouage et 7 € le stère de têtes de chênes.

SIAEP Brazey-en-Plaine : rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable :

Le Maire présente le rapport annuel 2016 du Syndicat des Eaux de Brazey-en-Plaine, sur le prix et la qualité des services d'eau potable. Il rappelle que le service d'eau potable regroupe les communes de Aubigny-en-Plaine, Brazey-en-Plaine, Montot et Trouhans. La population desservie est de 3713 habitants.

La société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'eau est distribuée à 1540 abonnés (+ 0.33 % par rapport à 2015).

Le Puits de la Croix Blanche (puits simple situé à Saint-Usage) a fourni 319 993 m³ d'eau traitée.

En 2016 les abonnés domestiques ont consommé 135 726 m³ soit en moyenne 100 litres par habitant et par jour et les abonnés industriels ou gros consommateurs 46 858 m³, soit un total de 182 584m³ (en baisse de 15.73 % par rapport à 2015).

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est d'excellente qualité. La démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 238.87 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2017, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 1.99 €/m³, en baisse de 0.32 % par rapport à 2016. Sur ce montant, 30% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 46 % reviennent à la collectivité pour les investissements, et les taxes s'élèvent à 24%.

Après présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport 2016 de SIAEP de Brazey-en-Plaine, sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, prend acte du rapport 2016 du délégataire SAUR.

Société de chasse : demande d'autorisation adhésion de chasseurs demeurant à l'extérieur de la commune :

Le Maire informe que le président de la société de chasse ainsi que le bureau et les actionnaires demandent un avis favorable du conseil municipal à l'entrée de chasseurs demeurant dans des villages voisins, pour l'organisation des battues de chasse au bois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité que des chasseurs demeurant hors village d'Aubigny intègrent la société de chasse pour l'organisation des battues. Le président, M. Jean-Paul FOREY, en sera informé par courrier.

Questions diverses :

- **Agent technique** : le Maire informe que Bernard VUITTENEZ, agent technique, veut faire valoir ses droits à la retraite à compter du 01/01/2018. Un courrier de confirmation doit être adressé à la mairie pour transmission au Centre de Gestion.
Le conseil municipal envisage de remplacer cet agent par un agent de la commune de Brazey-en-Plaine mis à disposition de la commune d'Aubigny pour les petits travaux. Il faudra comparer le coût avant de prendre toute décision.
- **Poteaux incendie** : Manuel FERNANDEZ informe que les services du SDIS doivent intervenir pour la vérification des poteaux incendie le 12 septembre 2017. M. FERNANDEZ précise que ce contrôle consiste en une vérification visuelle de l'ouverture et de la fermeture du poteau. Le contrôle de débit de l'eau sera désormais à la charge de la commune et payant.
- **Salle des fêtes** : le Maire informe que divers dysfonctionnements sont intervenus à la salle des fêtes récemment (problèmes de plomberie, menuiserie, etc..). Au vu du nombre de locations prévues (une seule jusqu'à fin 2017) et du coût des diverses petites réparations, le conseil décide à l'unanimité d'interrompre les locations jusqu'aux travaux de réfection.
- **Vitesse des véhicules dans les rues de la commune** : Un administré a effectué une réclamation en mairie concernant la vitesse excessive des véhicules notamment impasse du Jardin des Meix et rue du Moulin. Le conseil recherche des solutions et évoque l'installation des 2 coussins berlinois achetés quelques années auparavant et conservés. Une enquête de voisinage devra être effectuée pour que ces installations ne dérangent pas les riverains.

- Nids de poule : Quelques travaux de réfection de la chaussée sont à prévoir rue de la Montée (rebouchage des nids de poule) et à hauteur du 5 rue Principale (remblaiement de l'accotement afin qu'il soit au même niveau de la route).

La séance est levée à 20h05

A Aubigny-en-Plaine, le 11 septembre 2017

Les conseillers municipaux :

LE MAIRE,
Jean-Claude DINET